

Le *muyaga* ou la « révolution » rwandaise revisitée

Jean-Claude Willame

Citer ce document / Cite this document :

Willame Jean-Claude. Le *muyaga* ou la « révolution » rwandaise revisitée. In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 81, n°304, 3e trimestre 1994. pp. 305-320;

doi : 10.3406/outre.1994.3228

http://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1994_num_81_304_3228

Document généré le 13/04/2016

Abstract

From private and unpublished materials, this article attempts to bring out a new appraisal of a « hutu revolution » that never was. The contribution, which is centered on events taking place in 1959 around Nyanza, the centre of the kingdom of Rwanda, illustrates the ethnical prism through which the Belgian missionaries perceive the political evolutions in Rwanda. It shows the astonishing passivity of the Belgian local administration which is unable to cope with the events, the ambiguity of the Rwandese clergy, and eventually the « ethnic strategy » of the emerging Hutu political class that already announces future political feuds in that country.

Résumé

A partir d'une documentation privée inédite, l'article tente d'apporter un nouvel éclairage sur une « révolution hutu » qui n'a jamais eu lieu. La contribution, qui est centrée sur ce qui se passe, en 1959, dans la région de Nyanza, cœur du royaume rwandais, met en évidence le prisme ethnique à travers lequel le clergé expatrié analyse les évolutions rwandaises, prisme qui ne paraît pas avoir été vécu comme tel par les populations hutu concernées. Elle met en lumière l'étonnante passivité de l'administration belge qui ne peut faire face aux débordements, l'attitude ambiguë du clergé rwandais et finalement la stratégie « ethniste » de la future classe politique hutu qui annonce déjà les conflits et les guerres raciales ultérieures.

LE MUYAGA OU LA « RÉVOLUTION » RWANDAISE REVISITÉE *

par
JEAN-CLAUDE WILLAME

Du 1^{er} au 12 novembre 1959, le Rwanda fut le théâtre de violents affrontements qui restèrent inscrits dans l'histoire officielle de ce pays comme le début de « la révolution de paysans hutu réduits à l'état de servage contre leurs seigneurs féodaux tutsi ». Il a fallu du temps pour que soient remis en cause et le concept de révolution et celui d'une insurrection purement ethnique, concepts qui furent et sont encore emblématiquement attachés à l'épopée politique du Rwanda indépendant.

L'objectif poursuivi est de présenter de manière commentée une série de documents et de témoignages d'origine privée, pour la plupart inédits, et dont une lecture attentive révèle une qualité autrement plus complexe et « éclatée » que celle qui a été lue et reçue à l'époque. Précisons d'emblée que nos sources ne prétendent nullement être exhaustives ; elles proviennent de récits et de prises de position de quelques acteurs et témoins oculaires, tous membres ou militants du parti hutu, qui furent entraînés dans une tourmente dont le déroulement et les enchaînements précis restent encore pour l'essentiel obscurs. En ce qui concerne l'« insurrection » elle-même, nos sources ne portent que sur des événements qui se sont produits dans une seule région, celle de Nyanza, où était établie la cour du *mwami* du Rwanda.

* La rédaction de cet article a été rendue possible par la mise à notre disposition d'archives privées de M. Jean Delfosse, ancien directeur de la *Revue nouvelle*. Le terme de *muyaga* signifie en kinyarwanda le vent fort qui souffle on ne sait d'où et qui va on ne sait où.

LE CONTEXTE DU DRAME

En guise d'introduction, il est opportun de rappeler ici les principales étapes d'une tension à fleur de peau qui s'intensifie à partir des premières élections communales de 1956, puis surtout en mars 1957, date de la parution d'un *Manifeste des Bahutu* rédigé par des intellectuels originaires pour la plupart du nord du pays. Préparé dans la foulée d'une mission de l'ONU sur les évolutions politiques au Rwanda et au Burundi, ce manifeste pose d'emblée ce qu'il appelle l'aspect social du problème racial et réclame des réformes en faveur de la population muhutu en butte au « monopole hamite sur les autres races habitant plus nombreuses et plus anciennement le pays ». Le document traduit les revendications d'une mince élite qui s'appréhende comme marginalisée et bloquée dans son processus d'ascension sociale ¹.

Cette nouvelle élite indigène, bientôt regroupée autour d'une association connue sous le nom d'Aprosoma (Association pour la promotion sociale de la Masse), n'a encore pratiquement aucun relais sur les collines du Rwanda, mais elle bénéficie du soutien de plus en plus marqué de l'Église catholique, ce qui lui permettra un accès aisé à la presse locale (monopole catholique) et la diffusion de ses idées sur l'ethnisation des rapports sociaux auprès des Européens et du cercle restreint de l'intelligentsia africaine.

Du côté de l'administration, c'est le silence (embarrassé) qui domine ; il n'y aura aucune réaction au Manifeste hutu. Ce n'est qu'en décembre 1958 que le résident belge du Rwanda concède, dans un style où la clarté n'est pas de règle, qu'il y a effectivement « un problème racial indéniable » au Rwanda, mais n'a rien d'autre à proposer que la proscription par « tous les hommes de bonne volonté [...] de tout excès de langage ou d'attitude susceptible de créer un éventuel conflit Hutu-Tutsi » et la lutte « contre le seul ennemi commun : la pauvreté » ². « Bien que beaucoup de Belges ressentent la gravité de la crise, relève R. Lemarchand, il semble qu'ils ne savaient tout simplement pas comment l'aborder et la traiter » ³.

Le soutien du clergé catholique à la cause hutu et la passivité de l'administration vont avoir une répercussion psychologique majeure chez les « Tutsi »

1. Entre 1946 et 1954, le « groupe scolaire d'Astrida », pépinière des futurs chefs et cadres du Rwanda-Urundi, est composé de 45 à 60 « Tutsi » et seulement de 1 à 3 « Hutu ». Au Conseil supérieur du pays, les Hutu sont représentés par deux membres contre 31 Tutsi tandis que les représentants des premiers aux conseils de territoire sont au nombre de 30 contre 125 pour les Tutsi. Voir Dominique DARBON et Philippe L'HOIRY, *Pouvoir et intégration politique : le cas du Burundi et du Mali*, Bordeaux, CEAN, 1982, pp. 49-50.

2. Compte rendu de la session du Conseil général, 3 décembre 1958, in *Les Dossiers du CRISP, Rwanda politique 1958-1960*, Bruxelles, 1961.

3. René LEMARCHAND, *Rwanda and Burundi*, London, Pall Mall Press, 1970, p. 152.

que l'on a toujours identifiés comme étant les seuls à être « les vrais chefs » de ce territoire où l'administration indirecte est de règle. Pour la monarchie, il apparaît clairement que la puissance tutélaire, sous l'impulsion de l'Église, s'apprête à changer brusquement son fusil d'épaule. On va donc crier à la trahison de Kigali et à la cour du *mwami*. Au crescendo des attaques de la presse locale contre la « domination féodale tutsi » répondent des contre-attaques dont certaines se placent elles aussi sur le terrain de l'ethnicité : un groupe de notables tutsi clients du *mwami* enveniment encore la querelle en affirmant qu'« il ne peut y avoir de base à une fraternité entre Hutu et Tutsi puisque notre Roi a conquis ce pays et les Hutu et qu'il a éliminé leurs petits roitelets »⁴.

L'année suivante (1959), plusieurs événements politiques vont véritablement planter le décor du drame. Le 25 juillet, la mort inopinée du *mwami* Mutara entraîne des rumeurs folles sur son assassinat par les Belges. Le nouveau *mwami*, qui est intronisé le jour de la mise en bière de son prédécesseur par un clan ultra-conservateur sur la défensive, n'a que vingt et un ans et sera aisément manipulable. Le mois suivant, est créé le premier parti rwandais, l'Union nationale rwandaise (Unar) qui, étiqueté comme le porte-parole de Tutsi conservateurs, se présente comme un mouvement de réconciliation nationale autour du monarque, garant constitutionnel du pays. L'élite hutu lance le mois suivant son parti, le Parmehutu (Parti du mouvement d'émancipation des Hutu), qui voudra se constituer en bras politique de l'Aprosoma et dont le programme martèle le mot de démocratie en s'élevant contre le servage et le travail forcé des paysans hutu.

Plusieurs incidents vont encore renforcer la conviction tutsi de ce que les jeux sont pipés par les Belges. Le 24 septembre 1959, dans une lettre circulaire aux prêtres catholiques, M^{gr} Peraudin et son adjoint rwandais, A. Birigumwami, adressent une mise en garde contre l'Unar qui est traitée de formation « national-socialiste » et est accusé de vouloir soustraire les écoles à l'influence des missions. Le 12 octobre, des sanctions disciplinaires sont prises contre trois grands chefs qui ont participé à un meeting du parti où la tutelle belge a été prise à partie : les charges à leur égard sont d'autant moins justifiées que l'administration invoque une instruction du résident belge qui n'a en fait été rendue publique... que bien après la tenue du meeting. Pendant tout le mois d'octobre, des exactions contre certains commerces (hutu comme tutsi), des bagarres entre chefs rivaux, des attaques menées par des bandes de jeunes armés de lances et de serpettes contre les uns est les autres se multiplient et empoisonnent l'atmosphère. Ces actes préfigurent déjà la déflagration violente mais brève qui se produit en novembre sans que l'administration belge n'ait à aucun moment perçu l'imminence et l'évidence du danger.

4. Cité par René LEMARCHAND, *ibid.*, p. 154.

LE PRISME ETHNIQUE DU CLERGÉ EXPATRIÉ

L'Église rwandaise, pilier et point de référence central dans un territoire où l'administration de tutelle n'a qu'une faible consistance politique, a pris, on l'a vu, une part active dans la prise de conscience de la contre-élite hutu, encore minoritaire et peu organisée. A l'instar et même davantage qu'au Congo voisin, elle a réalisé que le monde colonial est à un tournant, que les indépendances s'annoncent et que les rapports de force vont inévitablement être modifiés. Si elle veut rester maître de l'aumônerie des valeurs et perpétuer son influence dans le pays, elle se doit de rompre avec l'ancien régime en soutenant les « forces du progrès social » même et surtout si celles-ci sont embryonnaires. Beaucoup plus puissante qu'au Congo, cette Église va largement conduire les évolutions au Rwanda.

Le texte ci-dessous traduit bien ce changement de cap ; il a été rédigé par un prêtre belge et adressé au mensuel catholique progressiste, *la Revue nouvelle* ⁵. Il reste clairement prisonnier d'un prisme ethnique qui n'a jamais cessé d'imprégner la mentalité coloniale. Après une longue digression sur l'histoire ancienne du pays, il tente de répondre aux questions suivantes :

- a) De tout ce régime ancien, de la vie et de la mentalité, que subsiste-t-il actuellement ?
- b) Quels en sont les éléments valables et améliorés ?
- c) Quel est le sens du mouvement social et racial qui naît au Rwanda ?
- d) Quelles en sont les causes, ses perspectives d'avenir ?
- e) Quelle est la réaction de l'ancien régime en face de l'évolution qui se dessine ?
- f) Quelle est la réaction des blancs influents : mission et administration ?

Que subsiste-t-il du régime ancien ?

On peut répondre : un cadre politique et un esprit. Le cadre est connu : mwami, chefs, sous-chefs. Ceux-ci sont en majorité batutsi. Quelques bahutu nommés ces derniers temps semblent vouloir échapper à l'anoblissement et s'affirmer chefs intègres. Expérience récente avec ses espoirs et ses risques : la pression du milieu dirigeant est tellement forte encore ! [...]

Que penser de la thèse (sur l'aptitude des batutsi à être chefs) ?

- 1) De fait à [...] un moment où il fallait donner au pays une orientation et savoir sur quelles élites ou futures élites locales il faudrait s'appuyer, il était peut-être opportun de défendre cette thèse et ses conséquences : création d'écoles réservées à un groupe social, mise en vedette d'autorités de fait et historiquement aptes au commandement.
- 2) Ceci explique ces écoles secondaires créées à Nyanza entre autres pour fils de chefs, la fondation d'une section administrative à Astrida toujours pour fils de chefs [...].

5. « Note sur le Rwanda et sur quelques problèmes qui s'y posent en 1958 », Archives de J. D.

Tout ceci amène à une [...] question : les Batutsi ont-ils une aptitude innée au commandement ?

1) Il est incontestable que, maîtres du pays depuis très longtemps et y exerçant un monopole quasi exclusif de l'autorité, ils ont appris à commander et à s'imposer [...] Il existe donc un complexe de supériorité mututsi admis par les Batutsi, par les Bahutu et même jusqu'à ces derniers temps par les Blancs.

2) Quant au sens du commandement, on peut ici douter sérieusement des réalisations batutsi... sauf de celle qui a consisté à s'emparer du pouvoir et à le garder jalousement. En fait, esprit de domination, conservatisme archaïques, réticence devant tout progrès qui pourrait compromettre leur prédominance et leurs privilèges, verbalisme, grande assurance, fatuité qui ne doute de rien, surtout pas d'eux-mêmes; abus d'autorité par l'arbitraire : la loi du cadeau sévit maintenant encore dans le tribunal, la chefferie, l'hôpital où un « tarif » est parfois établi pour la distribution de soins et de remèdes... Ceci n'est pas un tableau brossé pour abîmer un groupe ou caractériser violemment un état d'esprit : trop de faits recueillis prouvent cette esquisse non exagérée.

Après un long passage sur les facteurs positifs et/ou susceptibles d'être améliorés : rôle d'un christianisme florissant, participation accrue des indigènes, plus précisément « d'éléments issus de la masse et libérés du complexe d'autorités fortes », la note répond à une seconde question sur « le mouvement des masses et la situation actuelle » :

Cette situation peut ainsi se résumer :

- 1) la prédominance d'une classe qui coïncide avec une race : la race mututsi ;
- 2) la subsistance d'une féodalité à base de privilèges et de domination arbitraire en l'absence de tout droit écrit et en présence d'une administration locale en contact quotidien avec la masse ;
- 3) la prédominance de l'intrigue, du travail « dans le brouillard et le brouillage » sur la discussion ouverte et directe ;
- 4) la présence d'une masse de 84 % dont la situation est instable par manque de propriété privée, à peine défendue par les conseils de chefferie la plupart du temps dans les mains d'un chef qui en est le président et choisit certains candidats, toujours menacés de représailles à long terme [...].

Le mouvement des masses :

Certains éléments bahutu — moniteurs, anciens séminaristes — ont pris conscience de cette situation peu compatible avec le christianisme qui prêche l'égalité foncière de tous les fils de Dieu, le respect de chacun et la mise en valeur de tous les talents, et avec les mouvements d'idée qui poussent au régime démocratique et au rejet de ce qui sent le privilège de classe et de race. Un mouvement est né fait d'éléments peu nombreux mais appartenant à tous les coins du pays. Ces idées se répandent dans la masse qui lui est sympathique mais garde une réserve prudente en face de la réaction déjà entamée par la classe possédante qui s'affirme « révolutionnaire » ⁶ [...] [Des Bahutu] conscients et dynamiques, audacieux même dans un pays où l'opposition au pouvoir coutumier touche au crime de lèse-majesté [...] ont eu jusqu'à présent une activité totalement désintéressée : tous ont déjà subi à cause de leurs activités en faveur de la masse des attaques sournoises, calomnieuses, rarement directes de la part des « beati possidentes ». Aucun n'a renoncé, au contraire, forts de leur bon droit et d'une certaine

6. La référence au caractère « révolutionnaire » de la classe possédante renvoie au comportement anti-colonial très répandu dans l'intelligentsia rwandaise et burundaise (tutsi) qui s'identifiera rapidement aux Nkrumah, Lumumba et autres grands nationalistes africains.

immunité née de leur situation indépendante (moniteurs, commerçants, petits patrons) [...] Leur faiblesse : manque de moyens suffisants pour une organisation puissante et manque d'hommes qui pensent mouvement et actions. Pour l'avenir, le mouvement devrait pouvoir compter sur des élites intellectuelles mais, nous l'avons déjà dit, celles-ci se préparent surtout dans les milieux batutsi. Entre parenthèses, c'est par les étudiants rwandais en séjour en Belgique, presque tous Batutsi, que les Belges peuvent avoir une idée des problèmes qui se posent ici ; source éminemment suspecte dont les dires en tous cas devraient être contrôlés par l'audition de l'autre partie... absente !

Réaction des milieux batutsi

Cette réaction se manifeste surtout par un regroupement autour du mwami officiellement père de tous, en fait père de ceux qu'il reconnaît comme siens, par une action sournoise de dénigrement ou de procès entamés contre certains dirigeants ; par des pétitions aux signatures arrachées ou payées pour obtenir un soi-disant désaveu des masses. Quelques articles de presse expliquent l'histoire de la domination mututsi, sans rien de constructif pour la masse, ou encore tentent de dresser la masse contre les Blancs et les missions responsables de l'état actuel. [...] En Belgique, la thèse défendue est la suivante : il n'y a pas de problème ou plutôt il existe un problème artificiel suscité par les Blancs qui divisent pour régner. Parmi les étudiants, une minorité mututsi dynamique et souvent [le terme habile a été écrit puis raturé. NDA] hostile à un « certain » pouvoir féodal, tente actuellement d'entrer dans le problème mututsi-muhutu pour se forger plus facilement une place parmi ceux qui demain dirigeront le pays.

Réaction de l'administration

Après une période de crainte en face d'un mouvement de masse, de défiance vis-à-vis de certains dirigeants, l'administration a pris conscience non seulement des problèmes qu'elles connaissaient, mais du bien fondé des griefs étalés et l'on peut espérer des réformes prochaines dans un sens plus démocratique. Le dernier discours du vice-gouverneur général en décembre 1958 le prouve de façon évidente.

Réaction des missions

Sans prise de position officielle — sauf par les hebdomadaires cités qui dépendent d'elles — les missions sont favorables au mouvement à cause de ses revendications justes que certains missionnaires défendaient occasionnellement depuis longtemps déjà. Malgré la sympathie personnelle vis-à-vis de certains leaders, se marque une réserve officielle due à l'ignorance de l'avenir et à la prudence traditionnelle en milieu ecclésiastique. Une évolution se dessine donc dans la situation sociale de la masse ; il est à souhaiter que « l'expectative sympathique » de l'Église ne se prolonge pas trop... Un peu comme en Europe, il y a un siècle... Veni Sancte spiritus.

Ce texte que n'auraient pas désavoué les tiers-mondistes de l'époque est significatif de certains stéréotypes véhiculés à l'époque par des progressistes chrétiens : l'image du Tutsi rejoint celle qui est en vigueur à l'époque (comme aujourd'hui d'ailleurs), c'est-à-dire celle d'un être habile, manipulateur, conservateur et dominateur. Il exploite une « masse » — le terme est récurrent dans la note — définie racialement et qui commence à « se conscientiser ». Aucune médiation n'est possible dans ce schéma manichéen : les éléments tutsi « modernistes » — qui bien que minoritaires fonderont en 1959 un parti, le RADER (Rassemblement démocratique rwandais), s'opposant au conservatisme

des chefs —, ainsi que les étudiants tutsi en Belgique sont l'objet de méfiance: l'auteur n'est pas loin de les considérer en fait comme d'habiles opportunistes.

Il est temps que les Blancs voient clair et en particulier l'Église que le rédacteur de la note souhaite voir plus positivement engagée dans la lutte de la masse hutu. Que le Saint-Esprit l'inspire donc davantage !

LES RÉCITS DE NYANZA

En fait, le souffle du Saint-Esprit ne sera d'aucun secours. Quelques mois après la rédaction de cette note, c'est un autre souffle qui prévaut, celui du *muyaga*. Car les origines et le développement de la jacquerie qui se déchaîne dès le 1^{er} novembre 1959 n'obéissent guère à la logique de libération raciale et ethnique du schéma de la note précédente.

Tout d'abord, les incidents, qui débutent en fait dès le 25 octobre, s'inscrivent dans le climat de la très forte tension des mois précédents. Ils opposent, dans le cadre d'un antagonisme entre « Aprosomistes » et partisans de l'Unar, des « jeunesses », des « swahili »⁷ islamisés et/ou des sous-chefs de collines et leur entourage immédiat. Les violences se déclenchent au nord du Rwanda dans des territoires (et surtout de petites agglomérations) où l'emprise de la cour royale a toujours été moins forte, où les problèmes fonciers sont plus aigus et où il existe un particularisme régional spécifique⁸.

Très vite, c'est par le pillage et, dans les collines, par l'incendie des cases, des bananeraies et des caféiers surtout que les « rebelles » se manifestent⁹. Il n'y a pas de mots d'ordre, pas de leaders; seulement des bandes de jeunes qui « tuent, pillent et brûlent ». Selon le témoignage d'un pasteur protestant travaillant dans une des régions septentrionales principalement touchée (une colline près de Kagbaye en territoire de Gitarama), « la masse de la population, même dans notre région fortement Hutu, fut complètement surprise par l'attaque. La plupart furent contraints de se joindre aux bandes par les tactiques de terreur utilisées par elles. Beaucoup furent abasourdis et honteux que de telles choses pussent arriver. Ils appelaient cette « guerre » *muyaga* — le vent fort, quelque chose qui vient d'on ne sait où et qui va on ne sait où [...]. La

7. Les « Swahili » forment des petites communautés commerçantes. On leur reproche leurs liens avec l'UNAR.

8. Le futur régime politique sera d'ailleurs accaparé par l'élite du Nord, en particulier par celle qui est originaire de quelques collines proches de Ruhengeri.

9. Les incendies allumés par les bandes constituent le signe évident du malaise foncier au nord du pays : on cherche visiblement à chasser les derniers arrivés, les chefs tutsi et leurs familles. Voir à ce sujet Catherine NEWBURY, *The Cohesion of Oppression. Clientship and Ethnicity in Rwanda, 1860-1960*, New York, Columbia University Press, 1988, pp. 202 sqq.

masse de ceux qui suivirent le mouvement ne savaient pas de quoi il s'agissait ou bien l'accompagnèrent pour assouvir des haines particulières ou encore pour acquérir un butin »¹⁰. Selon le même témoin, les gens avaient peur et parlaient en tremblant du *livily* ou du *muvumo*, termes qui renvoient au Parmehutu et dont le second signifie « malédiction ».

A Nyanza, « capitale » du *mwami*, des nouvelles inquiétantes filtrent d'heure en heure : les victimes sont en effet surtout des chefs ou des sous-chefs tutsi de collines. On peut craindre des débordements vers Nyanza, puisque les incidents font tache d'huile dans les territoires septentrionaux de Kisenyi et de Ruhengeri. Mais la population ne paraît pas savoir ce qui se passe, comme le récit d'un leader de l'Aprosoma, le moniteur J.-B. Sagahutu, habitant à quelques vingt kilomètres de Nyanza, le montre clairement¹¹.

C'est le jeudi 5 novembre 1959 que les nouvelles venant de Nyanza nous annoncèrent qu'il fallait courir chez le Mwami pour lui porter secours. Les sous-chefs battaient le tambour et, dans la soirée, les gens armés affluaient vers Nyanza. Moi-même, je revenais du travail et je demandais aux gens pourquoi ils portaient des armes et où ils allaient. Tous me dirent qu'ils allaient à Nyanza [...] Un peu plus loin, j'ai rencontré mon sous-chef, il revenait de Nyanza. Je lui ai demandé des nouvelles. « Pourquoi, lui dis-je, faut-il courir à Nyanza avec des armes ». « Puisque, répondit-il, on vous dit d'aller à Nyanza, allez-y et ne demandez pas pourquoi... Je ne comprends pas votre question ! On ne demande pas une telle chose quand il s'agit du Mwami... »... Après avoir quitté le sous-chef, mes amis qui m'accompagnaient me dirent : « pourquoi une réponse aussi méchante ? ». Arrivé chez moi, j'ai vu que tout le monde partait vers Nyanza avec des armes. Un moment je me suis dit : « J'y vais également pour voir ce qui s'y passe. » J'ai pris une machette. Je me mis en route avec deux enfants de quinze et seize ans.

La « convocation » du *mwami* obéit à un impératif simple et urgent : la monarchie est attaquée et il faut la défendre. Tout le monde obéit, même Sagahutu, bien qu'il n'ait visiblement pas apprécié la réponse qui lui était donnée par son chef. Les témoignages le confirment : tout le monde a commencé à affluer vers Nyanza à partir du 5 au soir. C'est seulement le samedi 7 au matin que le *mwami* s'adresse à ses sujets¹².

Le Mwami se trouvait sous la barza. Nous étions très nombreux forcés de venir répondre à l'appel du Mwami. On disait qu'il était en danger. Le Mwami commença par nous dire que nous devions nous mettre en chefferies devant lui pour nous organiser en une véritable armée. Une fois que tout le monde fut rangé, il nous dit qu'il attendait encore la réponse du vice-gouverneur général. Après cette réponse le chef de l'armée que je [c'est le *mwami* qui parle, N.D.A.] vais désigner vous donnera des instructions que vous devrez suivre ; Nkuranga sera le chef de l'armée du Busanza, les autres auront également leur chef d'armée. Cela se passait avant

10. Cité par René LEMARCHAND, *op. cit.*, pp. 163-164.

11. « Témoignage de Jean-Baptiste Sagahutu sur les événements de novembre 59 », Archives de J. D.

12. La maison du *mwami* pendant les événements de novembre 1959 (d'après des témoins oculaires), archives de J. D.

midi. L'après-midi, le Mwami revint à nouveau sous la barza. C'était vers 14 h environ. Il s'adressa de nouveau à la foule et donna l'ordre aux armées de partir pour chercher les Aprosooma : à une partie du Busanza, il donnait l'ordre de rester autour de sa maison, le reste devait partir vers le Marangara [où au moins trois chefs-clients du *mwami* ont été tués ou blessés, N.D.A.]. Nkuranga demanda également l'autorisation de partir comme chef de l'armée ; il ajouta encore qu'il couperait la tête d'un Aprosooma pour la porter chez le Mwami. Le Mwami ne disait rien mais il riait. Le Mwami ajouta encore en s'adressant à la foule qu'il voulait voir Kayibanda vivant ¹³.

L'attente est donc longue ; pour beaucoup, elle a duré plus d'une journée au cours de laquelle les chefs tutsi et le *mwami* ont tenté d'obtenir l'autorisation du vice-gouverneur général de rétablir l'ordre eux-mêmes, ainsi que le confirme le témoignage de Sagahutu. Mais l'autorisation n'a pas été donnée. Plus que probablement, le vice-gouverneur aura annoncé au *mwami* que l'ordre serait maintenu rapidement. Ce jour-là, il a effectivement décidé d'imposer un régime militaire d'exception : tout rassemblement de plus de 5 personnes est interdit, ce qui rend illégaux les attroupements autour de l'*ibwami*. Le *mwami* est mécontent et « reproche leur carence aux forces de l'ordre » ¹⁴. Du 1^{er} au 10 novembre, les forces de l'ordre sont effectivement invisibles : les récits et témoignages provenant de Nyanza le confirment.

Pendant que ces négociations et ces palabres sur le maintien de l'ordre ont lieu, le ton monte chez les chefs de guerre qui s'échauffent et font des démonstrations de belliquosité devant leur *mwami*. Celui-ci « ne dit rien (il ne veut et ne peut visiblement pas désavouer ses chefs) : il précise seulement qu'il ne veut pas que l'on touche à ceux qui sont les chefs du parti rival, l'Aprosooma. Il sera évidemment rapidement dépassé.

La nomination de Nkuranga est tout un symbole : l'intéressé est le fils du dernier des anciens chefs des armées tutsi (Abagabe). En le désignant, le *mwami* réactive les vieilles traditions guerrières du Rwanda.

Comment réagit la population ? Le rapport ultérieur rédigé à l'intention du ministre belge des Colonies révèle, sans assez le mettre en évidence, le fait que la « masse hutu » prend fait et cause pour son *mwami* et croit même en toute bonne foi que les opérations militaires sont commanditées... par les Belges ¹⁵.

Les incendiaires disaient agir au nom du Mwami, dont les ordres avaient été transmis par les gens de Ndiza. En effet, dès le début de la révolution hutu, les bruits suivants avaient circulé : les [des ?] Tutsi retenaient le Mwami prisonnier et celui-ci avait donné l'ordre de brûler leurs cases ; eu égard aux abus, le Mwami désirait que les Tutsi quittent le pays, ce qui devait être

13. Il s'agit de Grégoire Kayibanda, le futur président de la République rwandaise et qui était un des membres fondateurs du Parmehutu.

14. Déclaration du ministre du Congo et de Rwanda-Urundi au Parlement le 12 novembre 1959, compte rendu analytique du Sénat.

15. Rapport sur les troubles de novembre au Rwanda, fait et présenté au ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi par MM. F. Peigneux, G. Malengreau et S. Frédéricq, in *Les dossiers du CRISP*, op. cit., p. 150.

obtenu par la destruction de leurs maisons. Lorsque l'avion de reconnaissance militaire survola la région pour se rendre compte de l'extension des troubles, les gens disaient que le Mwami était dans l'avion et que le trajet de celui-ci indiquait la direction dans laquelle il fallait brûler. Quand, après la fin des troubles, le Mwami circula dans le pays, certains allèrent jusqu'à lui demander un salaire pour le travail qu'ils avaient effectué en brûlant les cases de ses ennemis ! On prétendait également que l'administration belge et la Force Publique approuvaient les incendies, et, en certains endroits, des Hutu se présentèrent chez l'administrateur de territoire pour lui demander de l'essence !

Partout en tout cas, les témoignages font état d'une foule (de Hutu et surtout de Batwa) « aussi houleuse qu'incommensurable » autour de l'*ibwami* pendant la durée des opérations de représailles, une « foule énorme qui criait terriblement et poussait des hurlements »¹⁶. On a un peu l'impression que ce qui est déterminant dans les comportements, c'est une sorte de défoulement collectif dans et par une guerre autorisée par le *mwami*. Les cibles de cette « *muyaga* » sont individualisées : il ne s'agit pas de tuer des « Tutsi » ou des « Hutu » — l'épithète ethnique n'est utilisée que trois fois dans les témoignages des leaders « hutu » — mais tel ou tel « aprosomiste » — le terme revient sans cesse dans les récits — qui est désigné à la vindicte par des chefs de guerre improvisés et livrés à eux-mêmes. La synthèse des témoignages oculaires ci-dessous illustre bien à la fois l'atmosphère de violence — que certains clercs hutu, présents dans les conciliabules entre chefs tutsi, tentent parfois de contenir —, sa nature tout à fait arbitraire, de même que l'importance primordiale des rumeurs et des méprises sur les individus qui vient encore accroître le « *muyaga* »¹⁷.

Dans la soirée du samedi [7 novembre], vers 20 heures, Gashugi, sous-chef à Remera, Nkuranga, Nkubito, Kalima, Kayihura, Kimenyi, Butwatwa, Borgers Jacques (mulâtre) tiennent conseil chez Badege [sous-chef] non loin de Nyanza. La voiture de Rahamatali en a transporté une partie [cette voiture servira de taxi à l'entourage du *mwami*] [...]. Au cours de cette réunion [...] fut prise la décision d'attaquer Sindibona et Mpangare¹⁸. Butwatwa, Kimenyi, Kahihura, Nkuranga, Badege, Butwatwa et Gashugi dirent qu'il fallait les tuer à tout prix. A trois, nous aurions préféré que les arrêter. Mais [ils] étaient formels [...]. Ils ont dit également : « si vous ne les trouvez pas, vous devez les rechercher partout pour les tuer coûte que coûte ». Ils menacèrent de considérer comme Aprosuma et de tuer tous ceux qui n'iraient pas les assassiner.

[Le dimanche 8 novembre], vers 9 heures du matin, arrive la voiture de Sindibona qui, dit-on, a été tué chez lui vers 5 heures du matin. [...] Nkuranga revenait de Byimana [en territoire de Nyanza] avec son armée se vantant qu'il [l']avait tué, qu'on avait pillé sa maison et qu'il était fier d'avoir [...] vengé son frère Nkusi¹⁹. Cette armée marchait aussi sous la direction du nommé Rubengura Cyrille, fils de l'ex-sous-chef Naho de Kanyarira qui avait une liste de ceux

16. « Les captures de Mathias Semwaga et de ses compagnons Gervais Sengegera et de Léopold Mukuralinda » et « Témoignage de J. B. Sagahutu », précédemment cité, archives de J. D.

17. « La maison du *mwami*... », *op. cit.*

18. Deux membres de l'Aprosuma.

19. Il s'agit d'un sous-chef du territoire de Gitarama qui n'a en fait été que blessé lors d'une bagarre qui a eu lieu le 3 novembre entre des chefs partisans de l'UNAR et des « Aprosomistes ».

qu'on devait tuer et des « *ingo* » qu'on devait incendier dans la sous-chefferie de Nanyarira. Vers la fin de la matinée une autre armée revient du Buhanga [territoire d'Astrida] avec deux types qu'on appelle secrétaires de Gitera²⁰. Des gens frappaient ces types sur le camion. On apprend également une autre nouvelle : l'Église de Kiruhura a été envahie par une foule en arme poursuivant le chef Bwankoko de Buyenzi. On l'avait pris pour Gitera. [Puis] le métis arabe Khalfan de Gacurabwenge arrive en compagnie d'un groupe composé de Swahili pour rapporter au Mwami que le chef Mfizi et ses sous-chefs sont emprisonnés à Gitarama. Ils viennent demander au Mwami son intervention pour les libérer. Le chef Rwangombwa revenant de Kibuye rapporte que 50 Bahutu sont tués par l'armée de l'UNAR en chefferie Bwishaza et que cette armée a arrêté sa voiture croyant que c'était le chef Bwanakweri qu'il cherchait pour le tuer. Un nommé Uziel Rfuku de Karambi vient demander l'intervention de l'armée du Mwami contre les Baprosoma qui ravagent la presque totalité du Kabagali. Rfuku ajoute que tous les Aprosoma sont cachés par la mission de Muyunzwe et nous ne sommes pas autorisés d'attaquer la mission. [...] Vers 9 heures du matin, au moment où la voiture de Sindibona arrive apportant les nouvelles des victoires au Marangara, la foule s'excita. On allait tuer tout le monde : Kayibanda, etc. « Du reste, criaient les Batwa, nos lances sont encore à jeun tandis que celles des autres ont été nourries. Nous allons demander au Mwami de pouvoir tuer Sagahutu qui est dans le cachot.

Les leaders « aprosomistes » paraissent, au début en tout cas, avoir été totalement surpris des représailles. J.-B. Sagahutu, dont on a relaté le récit plus haut, ne se sent nullement inquiété par les menaces dont il a été l'objet dès le 5 novembre : « Je pensais qu'ils ne parlaient pas sérieusement », rapporte-t-il dans le récit de son arrestation²¹. Il continue à vaquer à ses occupations le lendemain et refuse de tenir compte des avertissements de sa femme et de ses amis qui lui affirment qu'il « allait être tué en rentrant chez lui ». L'abbé supérieur rwandais de la mission n'attache pas non plus d'importance à toutes ces rumeurs. « Il croyait que c'était des blagues. »

LES RÉACTIONS ET LES CONSÉQUENCES

Mais ce qui frappe le plus dans les récits, c'est, d'une part, on l'a dit, l'absence des forces de l'ordre. Ce n'est qu'à partir du 5 novembre que commencent à débarquer à Kigali quatre compagnies de la Force publique du Congo et une compagnie de parachutistes belges commandées par le colonel Logiest, lequel viendra rapidement à bout de la jacquerie. D'autre part, l'administration territoriale est tout aussi inexistante. A Nyanza, l'A.T. de Jamblinne qui est au courant des interrogatoires musclés d'Aprosomistes à l'Ibwami reste sans réactions, comme le témoignage de J.-B. Sagahutu le montre²².

20. Le Gitera dont il est question est le fondateur de l'Aprosoma, Joseph Habyarimana-Gitera, qui est aussi un ressortissant du territoire de Nyanza.

21. Témoignage de Jean-Baptiste Sagahutu..., *op. cit.*

22. *Ibid.*

[Le 7 novembre vers 6 heures], l'administrateur de Nyanza, M. de Jamblinne, arriva. [Les chefs « interrogateurs » de Sagahutu] s'empressèrent de vite fermer la fenêtre et les rideaux pour que M. de Jamblinne ne les aperçoive pas mais surtout pour que je ne sois pas éclairé par la lumière de l'intérieur. Le Mwami était toujours à l'intérieur. Il reçut M. de Jamblinne debout. Ce dernier semblait pressé et se tenait également debout. Ils causèrent un petit moment. L'administrateur demanda des nouvelles. Le Mwami répondit qu'il n'en connaissait pas. M. de Jamblinne demanda des nouvelles. Le Mwami répondit qu'il n'en connaissait pas. M. de Jamblinne demanda pour me voir. Le Mwami répondit qu'il ne savait pas que j'étais là. Peu après, M. l'administrateur m'a fait entrer à l'intérieur dans le salon où se trouvait le Mwami. Aussitôt j'avertis qu'il restait une autre personne sur le barza. On fit entrer Sekaziga. L'administrateur me demanda si je souffrais beaucoup et si je désirais un médecin ²³. Je répondis que oui. Le Mwami m'adressa alors la parole et me dit qu'il ne me connaissait pas et qu'il ne savait pas que j'étais là. [...]. Après la visite de l'administrateur, on ne m'a plus interrogé. Le Mwami a refusé de me laisser partir avec M. de Jamblinne pour ne pas irriter les gens « car, disait-il, on raconte que les Aprosuma sont protégés par les blancs ».

Par ailleurs, le clergé rwandais se trouve tout à fait déforcé par rapport à ce qui se passe ; un certain nombre de leaders et de propagandistes de l'Aprosuma sont arrêtés par les bandes armées tutsi au sortir des offices religieux. Les prêtres sont la cible des attaques des chefs de guerre qui président à leurs « armées » « qu'elles sont en droit de tuer [les prêtres] si ceux-ci s'opposent aux “arrestations” ». Le clergé a peur et semble adopter une conduite de complète « neutralité » partisane. Le 6 novembre, l'abbé supérieur de la mission dont il a été question plus haut a réuni tous les moniteurs de Kibingo dans une chambre. Sagahutu raconte :

Il nous dit que ceux qui se sont affiliés à un parti ont très mal fait : en tant que moniteurs catholiques, nous ne devons pas nous affilier à un parti politique, car alors nous compromettons l'Église. C'était compréhensible de sa part car, à ce moment-là, tout le monde avait peur. Mais intérieurement, j'avais le cœur tranquille et je n'avais pas conscience d'avoir mal fait.

J.-B. Sagahutu se réfère ici aux consignes et directives des cinq vicaires apostoliques du Ruanda-Urundi à leur clergé et qui précisent que « nous devons respecter l'engagement de nos laïcs chrétiens dans la formation et le développement des partis politiques ».

Le bilan tiré au lendemain d'une « guerre » qui a fait près de 300 victimes et plus de 2 000 habitations incendiées des deux côtés va tout naturellement mettre les chefs tutsi sur le banc des accusés. Les leaders de l'Aprosuma qui ont été emprisonnés à l'Ibwami livrent les noms de tous les « chefs d'armée » qui ont, selon eux, incité aux pillages et aux meurtres. A Ndeza, une dizaine d'entre eux sont dénoncés. Mais en fait ce sera tout le pouvoir tutsi qui va se trouver décapité : sur les 500 et quelques chefs et sous-chefs tutsi en place avant les

23. Dans la partie antérieure de son récit, Sagahutu raconte les sévices dont il avait été l'objet pendant une heure.

événements, il n'en reste plus que 170 en décembre : les manquants ont été soit arrêtés, soit démissionnés, soit mutés, soit sinistrés ou bien sont en fuite.

Il n'y a cependant pas d'exode tutsi massif : le nombre de réfugiés considérés comme tutsi ne s'élève qu'à 7 000, dont 5 000 pour le seul territoire de Ruhengeri ²⁴.

Du côté hutu et Aprosona, il n'y a pas eu dans de nombreux cas de suites judiciaires « en raison de la difficulté de déceler les coupables [?] » ²⁵. Le rapport ne mentionne pas le fait que ce sont des juridictions militaires (conseil de guerre) qui sont désormais compétentes, que celles-ci n'ont cherché à juger que ceux qui participèrent à la contre-offensive menée depuis Nyanza, et que les sentences ne pouvaient normalement faire l'objet d'un appel ²⁶.

Mais la réaction la plus significative est la lecture raciale et révolutionnaire qui est faite des événements. Ainsi, le rapport qui est fait au ministre du Congo belge et du Rwanda dissocie d'une part ce qu'il appelle « une révolution Hutu » et d'autre part une « réaction tutsi ». Le terme de « révolution » était d'autant plus surprenant sous la plume des rédacteurs du rapport que les données sur lesquelles ils fondaient leur argumentation n'évoquaient que l'action de petites bandes opérant en ordre dispersé au nord du pays ²⁷.

Le rapport se terminait par une mise en cause très claire des « leaders tutsi » et par une défense de l'administration belge qui a pourtant été tout à fait absentéiste pendant la durée des événements.

Les leaders tutsi ont agi comme si l'Administration belge était inexistante. Ils prirent le pouvoir et rétablirent l'ancien droit de vie et de mort. Ils semblent avoir voulu, une nouvelle fois, mettre l'administration devant le fait accompli, en assurant eux-mêmes la répression du soulèvement et la liquidation par la force de leurs opposants ²⁸.

Il n'y a visiblement aucune perception de la peur qui s'est emparée de ces chefs qui ont l'impression que l'administration belge leur a définitivement tourné le dos et que les guerriers « Aprosonistes » d'en face — ceux de la partie septentrionale du pays — s'emparent de la royauté dont un des symboles le plus éminent — le *Kalinga* (c'est-à-dire le tambour royal) — avait été remis en question par une directive des évêques du mois d'août ²⁹.

24. Ces chiffres proviennent des dossiers du CRISP, *op. cit.*, p. 157.

25. Rapport sur les troubles..., *op. cit.*

26. Marcel d'HERTEFELT. « Les élections communales et le consensus politique au Rwanda », *Zaire*, vol. 14, n° 5-6, 1960.

27. Selon le rapport de la Mission de visite de l'ONU, « chaque commando (des chefs de guerre tutsi) se composait d'environ une centaine de personnes ou plus et incluait une majorité de Hutu, mais les leaders étaient généralement Tutsi ou Twa ». U.N. Trusteeship Council, Report of the Visiting Mission, 1960, cité par René LEMARCHAND, *op. cit.*, p. 165.

28. *Ibid.*

29. Cette affaire, de même que les accusations de l'Église contre l'UNAR, a considérablement énervé les chefs de Nyanza qui s'efforcèrent de soutirer par la torture un maximum de preuves des

Du côté de l'Aprosoma et du Parmehutu, l'utilisation du prisme ethnique va servir à renforcer le plus rapidement possible la position de force de la « masse hutu » et de ses leaders auprès de l'administration belge. Moins d'une semaine après les événements, l'un des chefs de file du Parmehutu, le commis de 3^e classe J.-B. Rwacibo, ami intime de G. Kayibanda et futur ministre de l'Intérieur dans son gouvernement, rédige une longue note établissant les étapes à suivre pour une « durable pacification du pays »³⁰. Cette note propose d'emblée la « détutsification » radicale du pouvoir au nom de la volonté d'une masse qui se serait soulevée contre le régime monarchique et s'oppose au retour des 7 000 « réfugiés » sur leur terre. Cette stratégie est déjà annonciatrice des guerres ultérieures au Rwanda et de la politique des « quota ethniques » qui s'est instaurée depuis lors dans le pays.

Grâce à l'intervention énergique des Forces de l'Ordre, les troubles diminuent et le Rwanda reconnaît un calme relatif. Mais ce calme n'est que momentané puisque les causes des émeutes que l'on vient de vivre subsistent et qu'à ces causes s'ajoute une tension encore plus grande produite par les événements de ces derniers jours. D'une part, la masse hutu heureuse de s'être vengée de ses puissants et orgueilleux oppresseurs est cependant inquiète des représailles inévitables de leurs ennemis réputés très haineux et revendicatifs. Elle s'oppose pour ce motif au rétablissement des réfugiés dans leurs propriétés et leurs biens. D'autre part, les Batutsi, chassés, blessés dans leur fierté ébranlée par les « petits et vulgaires Bahutu » sont aussi furieux que désolés de se voir errer comme des misérables sans biens ni résidence, eux qui hier étaient les maîtres absolus de la situation.

Ils se demandent anxieusement comment ils pourront retourner là d'où ils ont été chassés et où, s'ils sont acceptés, ils resteront sous la menace imminente de la masse prête à se soulever à la moindre alerte. Sans parler des rancœurs inévitables des familles dont les membres ont été honteusement assassinés.

Comment pacifier durablement le pays ?

1) *En prenant des mesures politiques efficaces avant la levée des mesures militaires.* La cause du soulèvement populaire que nous vivons réside dans le fait que ce peuple est fatigué du régime actuel et veut à tout prix s'en débarrasser; il veut secouer une fois pour toutes le joug tutsi, et supprimer ce régime absolutiste et corrompu. Pour que ce peuple se calme, il faut qu'il se voit représenter dans toutes les charges publiques :

a) auprès du Mwami : il est temps de *détutsiser* la cour royale [...].

b) dans l'administration du pays : il est urgent de mettre des intérimaires hutu dans les sous-chefferies et chefferies dont les titulaires ont été chassés ou démis de leurs fonctions ou qui le seront dans l'avenir.

c) dans les tribunaux indigènes : nomination d'éléments hutu dans tous les tribunaux indigènes de telle façon qu'il y ait une représentation égale dans le personnel judiciaire.

d) organiser pour le mois de janvier ou de février 1960 au plus tard les élections des conseils de sous-chefferie et du pays prévus dans la Déclaration gouvernementale pour la période de transition [...].

2) *En favorisant le reclassement des réfugiés dans les régions qui leur assureront le plus de chance de sécurité [il est nécessaire] d'encourager l'existence d'une zone tutsi sans néanmoins la créer légalement.* [...] Seul sur les dix territoires du Rwanda, le territoire de Kibungu est resté

leaders de l'Aprosoma tombés entre leurs mains, comme tous les témoignages des archives de J. D. en font état.

30. « Pour une durable pacification du Pays », Kigali, 17 novembre 1959, archives de J. D.

intouché par les émeutes. Celui de Kigali ne les a connues qu'en la chefferie Bumbogo [...]. Ainsi, c'est vers ces deux territoires que la plupart des réfugiés tendaient à se diriger. [...] C'est dans cette région de Kibungu et de Kigali que les tutsi se sentent le plus en sûreté. C'est là aussi que se trouvent mieux placés [leurs] intérêts économiques : possibilités de développement rationnel de l'élevage. C'est donc vers les régions des territoires de Kibungu et de Kigali qu'il faudrait orienter les réfugiés tutsi. Et afin de les y canaliser sans les forcer, il faudrait les attirer par les moyens suivants : (a) y installer des camps de réfugiés, (b) y organiser des services de secours aux réfugiés, (c) accorder des facilités d'installation et d'acquisition de terres de culture et de pâturages à ceux qui voudront s'installer dans ces régions. De l'autre côté, il faudrait cadastrer les terres de culture et les pâturages abandonnés par les réfugiés, les mettre à la disposition des sous-chefferies qui les distribueraient par le canal des conseils aux immigrants hutu venant des territoires tutsi.

Tout est dit dans cette note dont la teneur fut, dans les faits, suivie à la fois par le leadership du Parmehutu ³¹ et par le pouvoir de tutelle désormais très largement entre les mains du colonel Logiest désigné comme résident civil spécial du Rwanda. Ce dernier disposant de moyens militaires accrus ³² et d'un pouvoir de substitution étendu ne cacha pas son hostilité à l'égard de l'Unar, de ses dirigeants et du système monarchique en vigueur ³³ : entre mars et mai 1960, le Conseil spécial qu'il présidait décida la suppression des rites royaux (*abiru*) et du tambour *kalinga*, tandis que les privilèges de pâturages des Tutsi sur les jachères agricoles de leurs clients « hutu » étaient suspendus. Les « réfugiés » tutsi restèrent exilés en leur pays. Le vice-gouverneur Harroy et le colonel Logiest pouvaient entièrement souscrire à la note du commis Rwacibo et de ses amis qui voulaient empêcher que les chefs tutsi regagnent leurs postes car cela équivaldrait, estimèrent les Belges, à déclencher une « sanglante contre-révolution » anti-hutu ³⁴.

Les dirigeants du Parmehutu, qui étaient les seuls à accepter la politique de la puissance tutélaire ³⁵ et qui eurent donc toutes les faveurs de l'administration par rapport à une Unar « indépendantiste » et de plus en plus anti-coloniale, remportèrent une victoire décisive aux élections communales de juin-juillet 1960. Le 25 juillet, le *mwami* quitta définitivement le Rwanda pour la capitale congolaise ; avec lui disparaissait une institution qui avait toujours été considérée comme le ciment d'un territoire difficile à administrer.

En Belgique, le prisme de la « révolution ethnique » fut largement véhiculé dans les milieux progressistes. Il « passa » d'autant mieux qu'à cette époque,

31. Le 27 novembre, G. Kayibanda défendit publiquement la ségrégation des Hutu et des Tutsi en deux zones et dans un cadre confédéral. Citant Disraéli, il compara les « communautés du Rwanda à deux "nations dans un État" ». Cité par R. LEMARCHAND, *op. cit.*, p. 169.

32. De 300 qu'ils étaient avant les événements, les effectifs militaires passèrent à 6 000. Voir J.-P. HARROY, *Rwanda : De la féodalité à la démocratie*, Bruxelles, Hayez, 1984.

33. Ayant opté pour la « démocratisation », Logiest en avait conclu qu'il fallait « établir la république et abolir la monarchie ». Voir LOGIEST, « A propos de "Le Rwanda, son effort de développement" », *Chronique de politique étrangère*, 1972.

34. J.-P. HARROY, *op. cit.*, p. 305.

35. Les dossiers du CRISP, *op. cit.*, Préface de B. VERHAEGEN, p. 6.

on y était monté contre les leaders nationalistes africains associés à des « communistes ». Francis Monheim, le futur biographe enthousiaste d'un certain Joseph Désiré Mobutu, put ainsi comparer, sur le mode épique, les événements du Rwanda à la Révolution de 1789 et à celle de 1917. « Le vent semé par l'Unar (?) a tourné en tempête et la tempête s'est retournée contre l'Unar [...] La vengeance fut immédiate et terrible. Brusquement déchaînée, la masse hutu s'attaqua aux Batutsi, tuant, pillant, brûlant tout ce qu'elle rencontrait [...] La situation au Rwanda s'améliore progressivement, le calme renaît. Mais demain, de nouvelles tueries auront lieu si l'on ne veut pas admettre que c'est une véritable révolution qui a secoué le pays »³⁶. Le vent de tempête décrit par Monheim savait où il allait; le *muyaga* des Rwandais, lui, ne le savait pas.

Jean-Claude WILLAME
(Université catholique de Louvain
et Centre d'études et de documentation africaine)

RÉSUMÉ

A partir d'une documentation privée inédite, l'article tente d'apporter un nouvel éclairage sur une « révolution hutu » qui n'a jamais eu lieu. La contribution, qui est centrée sur ce qui se passe, en 1959, dans la région de Nyanza, cœur du royaume rwandais, met en évidence le prisme ethnique à travers lequel le clergé expatrié analyse les évolutions rwandaises, prisme qui ne paraît pas avoir été vécu comme tel par les populations hutu concernées. Elle met en lumière l'étonnante passivité de l'administration belge qui ne peut faire face aux débordements, l'attitude ambiguë du clergé rwandais et finalement la stratégie « ethniste » de la future classe politique hutu qui annonce déjà les conflits et les guerres raciales ultérieurs.

SUMMARY

From private and unpublished materials, this article attempts to bring out a new appraisal of a « hutu revolution » that never was. The contribution, which is centered on events taking place in 1959 around Nyanza, the centre of the kingdom of Rwanda, illustrates the ethnic prism through which the Belgian missionaries perceive the political evolutions in Rwanda. It shows the astonishing passivity of the Belgian local administration which is unable to cope with the events, the ambiguity of the Rwandese clergy, and eventually the « ethnic strategy » of the emerging Hutu political class that already announces future political feuds in that country.

36. Francis MONHEIM, « La Révolution rwandaise », miméo, s.d., archives de J. D.